



SEANCE DU BUREAU

01^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 01^{er} juillet**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 avril 2026 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. **Demande de subventions pour la sécurisation du château de Saint-Germain de Confolens**
2. **Attribution des marchés de travaux. Sécurisation du château de Saint-Germain de Confolens**
3. **Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**
4. **Autorisation de signature de convention de mise à disposition de personnel par le CALCCM**
5. **Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**
6. **Mise à jour du POSS de la Guerlie**
7. **Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : paiement des aides**

Contrôle du quorum

Présents :

Excusés :

1. Demande de subventions pour la sécurisation du château de Saint-Germain de Confolens

Del2026_

Vu les articles L.2334-32 et suivants du CGCT,

Vu l'étude pré-opérationnelle actualisée en 2025,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande d'aides au titre d'un financement de la DRAC pour l'année 2026,

La présente délibération porte sur une demande de financement relative aux travaux de sécurisation du site du Château de St-Germain.

La Communauté de communes de Charente Limousine a engagé un programme de sécurisation du château de Saint-Germain, certaines zones comprenant des zones avec un risque de chute de personnes. Les gardes-corps actuellement en place sont parfois non conformes, voire insuffisants. Enfin, les travaux visent à remplacer des escaliers d'accès au logis par des aménagements participant à la mise en valeur du château.

Considérant le plan de financement tel que présenté ci-avant :

Coût global du projet :

- Travaux : 165 677,36 € HT
- Maitrise d'œuvre : 8 010,50 € HT
- Aléas : 1 312,14 € HT
- Montant HT : 175 000 € HT

Plan de financement :

Recettes	% d'aides	Montants (€)
Subventions DRAC	30	52 500,00
CC de Charente Limousine	70	122 500,00
TOTAL HT	100	175 000,00
Part résiduelle TVA CCCL		551,60
FCTVA (16,404%)		34 448.40
TOTAL TTC		210 000,00

A l'issue de la phase de consultation, les travaux ont été allotés de la manière suivante :

Lot 1 : installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille : entreprise Dagand Atlantique

Lot 2 : menuiserie, serrurerie : entreprise Louis Merlière

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

AUTORISER Le Président à solliciter une subvention d'un montant de 52 500, 00 euros auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

2. Attribution des marchés de travaux. Sécurisation du château de Saint-Germain de Confolens

Del2026_

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2123-1 à R2123-7,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU l'information faite aux membres de la commission Culture et Patrimoine,

La Communauté de communes de Charente Limousine a engagé un programme de sécurisation du château de Saint-Germain, certaines zones comprenant des zones avec un risque de chute de personnes. Les gardes-corps actuellement en place sont parfois non conformes, voire insuffisants. Enfin, les travaux visent à remplacer des escaliers d'accès au logis par des aménagements participant à la mise en valeur du château.

Une consultation pour l'attribution des marchés a été lancée par le biais d'une procédure adaptée le 26 février 2026.

Les travaux ont été divisés en 2 lots :

Lot 1 : installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille

Lot 2 : menuiserie, serrurerie.

Il vous est proposé une attribution sur la base du rapport d'analyse des offres remise par notre maîtrise d'œuvre :

	entreprise	note technique	note prix	note totale	montant (HT)
lot 1	Dagand Atlantique	60	40	100	79 522,86
lot 2	Louis Merlière	51	37	88	86 154,50

Montant total **165 677,36**

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de l'attribution des marchés de travaux aux entreprises reprises ci-avant,

3. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Del2026_

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public au sein de la piscine de Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant la période estivale ;

Considérant qu'en raison de l'augmentation saisonnière de l'activité et afin d'assurer les missions d'entretien des locaux de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial ;

Il vous est donc proposé la création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Cet emploi est créé pour la période allant du **4 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus**.

L'agent recruté exercera les fonctions d'**agent d'entretien à la piscine de Chasseneuil**, notamment pour assurer l'entretien des locaux et participer au maintien des conditions d'hygiène nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement.

Le poste est basé à **Chasseneuil-sur-Bonnieure**.à raison de **15 heures hebdomadaires**, correspondant à **3 heures de travail par jour du mardi au samedi**.

L'agent recruté sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'**Adjoint technique territorial**, sur la base de l'**échelon 1**, et percevra, le cas échéant, les indemnités et suppléments de rémunération légalement applicables aux agents contractuels de la collectivité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **PROCEDER** au recrutement listé ci-avant
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Autorisation de signature de convention de mise à disposition de personnel par le CALCCM

Del2026_

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 8241-1 à L. 8241-3 relatifs au prêt de main-d'œuvre à but non lucratif ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° Del2026_070 du 15 avril 2026 portant délégation d'attributions au Bureau communautaire ;

L'association CALCCM met à disposition de la Communauté de communes de Charente-Limousine un salarié afin d'assurer les missions d'animateur enfance jeunesse. Cette mise à disposition est réalisée dans un but non lucratif et répond à un besoin du service public communautaire.

Il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition de personnel entre l'Association CALCCM et la Communauté de communes de Charente-Limousine, annexée à la présente délibération. Cette mise à disposition est consentie dans les conditions définies par la convention, notamment en ce qui concerne les missions confiées, la durée, les modalités financières et les responsabilités respectives des parties.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

AUTORISER le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout avenant n'en modifiant pas l'économie générale.

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

5. Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Del2026_

Vu la délibération du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un VAE pour les habitants du territoire et sous condition de ressources.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est fixée entre 100 et 1000 € en fonction du ratio fiscal du foyer et du type d'équipement concerné.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

Bénéficiaire	Commune de résidence	Aide proposée au vu du quotient familial
XXXXX	200	200 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes d'aide à l'achat d'un VAE,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

6. Mise à jour du POSS de la Guerlie

Del2026_

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2221-2,

Vu le code du sport, notamment les articles L321-1 et suivants.

La plage de la Guerlie accueille des visiteurs et offre des activités. Il convient donc, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, de réglementer l'accès, le fonctionnement de la plage de la Guerlie et d'y organiser la surveillance et les secours.

Le plan d'organisation de la surveillance et des secours fixe notamment le nombre d'agents chargés d'assurer la sécurité des baigneurs.

La baignade sera surveillée du 4 juillet 2026 au 31 août 2025. Tous les jours de 13h30 à 19h avec 3 BNSSA et sauf le lundi si seulement 2 BNSSA

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Décide de valider le POSS de la plage de la Guerlie
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

7. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : paiement des aides

Del2026_

Vu les délibérations Del2024_042 et Del2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat.

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXXXX	XXXXXX	BRILLAC	Rénovation énergétique	59 550,39 €	2 000 €
XXXXXX	XXXXXX	CHABANAIS	Autonomie	5 681,82 €	500 €
XXXXXX	XXXXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Rénovation énergétique	72 907,00 €	2 000 €
XXXXXX	XXXXXX	MAZEROLLES	Rénovation énergétique	70 679,00 €	2 000 €
XXXXXX	XXXXXX	SAULGOND	Autonomie	7 430,40 €	800 €
XXXXXX	XXXXXX	SAULGOND	Autonomie	10 604,34 €	800 €
XXXXXX	XXXXXX	NIEUIL	Rénovation énergétique	56 893,00 €	2 000 €
XXXXXX	XXXXXX	SUAUX	Rénovation énergétique	45 268,66 €	2 000 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

ACCEPTER de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un montant total de 12 100 € ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.